



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 02 FEVRIER 2025

A la suite d'une convocation du lundi 20 janvier 2026, les membres du Comité syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 02 février 2026 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : **31**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Grégoire LEININGER, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Bernard TREUVELOT, Roselyne DA SOLLER, Luc BALLASSE, Gérard THIEL, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Dominique SCHOULLER, André DUPPRE, Simone RAMSAIER, Pierre THIL, Christian CLEMENT, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER,

- Dont représentés par son suppléant :

Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Eliane JACQUES, Madame Ginette MAGRAS est représentée par André ISLER.

✓ Excusés ayant donné procuration : **3**

Madame, Messieurs Cyrille FETIQUE a donné procuration à Roland ROTH, Etienne HOFFERT a donné procuration à Luc BALLASSE, Salvatore FIORETTO a donné procuration à Pierre THIL,

✓ Excusés : **10**

Madame, Messieurs, Germain DERUDDER, Chantal PLATTE, Laurent MENIERE, René STEINER, Gabriel WALKOWIAK, Gabriel GLATH, Jean-Louis SCHEUER, Marc FRIEDRICH, Francois GATTI, Roland GLODEN,

✓ Absents : **11**

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Durkut CAN, Bernard CLAVE, Jean-Luc LUTZ, Bernard COLBUS, Emmanuel THIRY, Bernard PETRY, Jean-Paul TINNES, Cathia HEIM, David SUCK.

07. MARCHES PUBLICS

OBJET : ACCORD-CADRE MONO ATTRIBUTAIRE POUR DES OPERATIONS DE VIDANGE, CURAGE, NETTOYAGE ET TRAITEMENT DES EAUX RESIDUAIRES DU SYDEME

Le Sydeme exerce les compétences de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

La valorisation optimale des déchets constitue une mission prioritaire du Sydeme, menée dans un objectif de préservation de l'environnement, de maîtrise des coûts et de développement des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, le Sydeme a engagé une procédure de marché public portant sur la réalisation d'opérations de vidange, de curage, de nettoyage et de traitement des eaux résiduaires sur l'ensemble de ses installations.

Les prestations prévues au cahier des clauses techniques particulières comprennent notamment :

- le curage et le nettoyage des installations ;
- la vidange, le nettoyage et la remise en service des séparateurs d'hydrocarbures ;
- le transport, le traitement et la traçabilité des déchets produits.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 15 décembre 2025 selon la procédure d'appel d'offres ouvert. Le marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, pour une durée de quarante-huit mois, avec une date prévisionnelle de démarrage des prestations fixée au 2 février 2026.

La date limite de réception des offres était fixée au 19 janvier 2026 à 12 heures.

Deux offres ont été déposées sur la plateforme de dématérialisation en réponse à la consultation lancée par le Sydeme. Les sociétés Malézieux et Ortec Service Environnement ont chacune présenté une candidature et une offre conformes aux exigences du règlement de la consultation.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 janvier 2026 à 16 h 30 afin d'analyser les offres reçues. À l'issue de cet examen, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'attribution du marché à la société MALEZIEUX, pour un montant maximum de 950 000 € HT sur la durée totale du marché de quarante-huit mois, cette offre étant considérée comme économiquement la plus avantageuse.

Le Comité syndical,

ENTENDU le rapport du Président ROTH ;

Délibère par :

34 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- De prendre acte de la décision de la CAO,
- D'autoriser le Président à signer les documents du marché, les crédits correspondants étant inscrits au budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 02 février 2026

Roland ROTH,
Président

Certifiée exécutoire par le Directeur général des services, Jean-Philippe SIEBERT :
Compte tenu de la publication de la délibération,
Et de la transmission en Sous-Préfecture le

13 FEV. 2026